

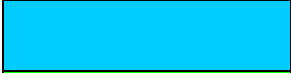



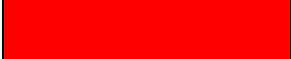




Les cartes géographiques reproduites sur ce site ont été établies à l'aide d'une macro SAS élaborée par Monsieur Markus Eichenberger de l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications. La nomenclature et la délimitation géospaciale des communes, des districts et des cantons résultent d'informations recueillies auprès de l'Office fédéral de la statistique (source des fonds de carte: OFS GEOSTAT / swisstopo, situation au 01.01.2006).

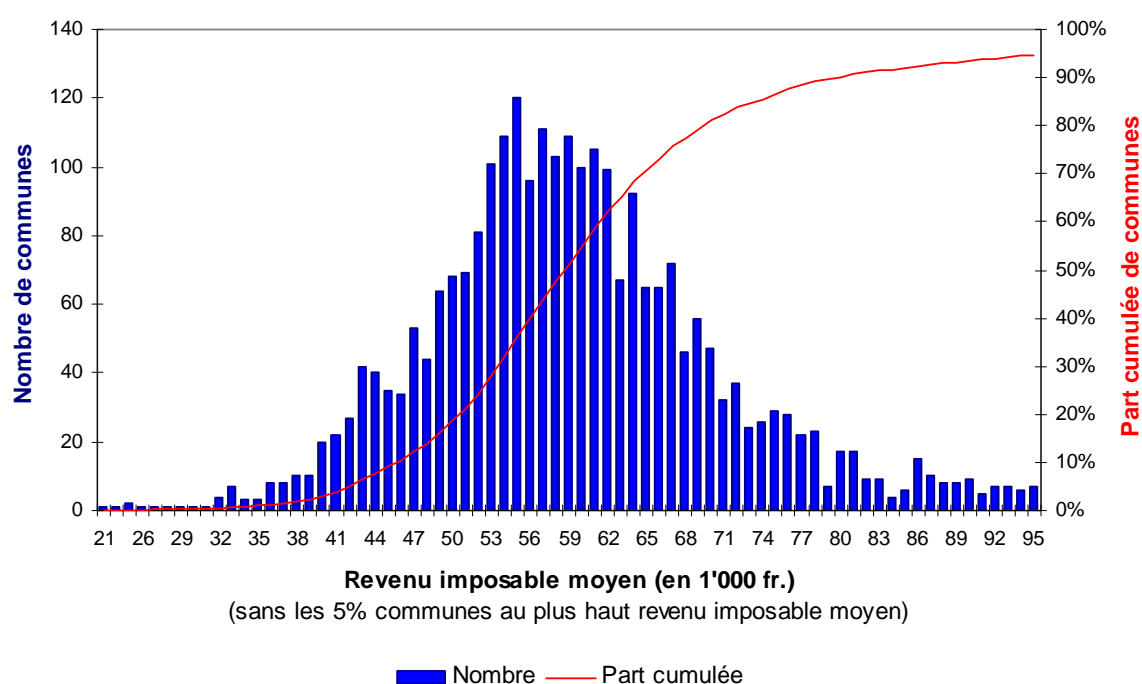
Sont reportées sur les cartes géographiques de la Suisse quelques estimations faites au niveau des communes, des districts ou des cantons. En déplaçant le curseur de l'ordinateur sur les cartes, apparaîtront à l'écran les noms des communes, des districts ou des cantons ainsi que les valeurs aux lieux concernés. En appuyant sur le curseur à l'emplacement d'un district ou d'un canton, des informations plus détaillées par commune ou par district peuvent être obtenues. Les communes, les districts et les cantons sont colorés sur les cartes. La couleur est attribuée en fonction de la valeur que prend la grandeur estimée au lieu concerné.

Sept couleurs au maximum sont utilisées pour montrer l'importance des valeurs de 2006 par rapport à celles observées pour l'ensemble des communes:

	Valeur inférieure ou égale au 5 ^{ème} centile des valeurs des communes
	Valeur comprise entre les 5 ^{ème} et 20 ^{ème} centiles des valeurs des communes
	Valeur comprise entre les 20 ^{ème} et 40 ^{ème} centiles des valeurs des communes
	Valeur comprise entre les 40 ^{ème} et 60 ^{ème} centiles des valeurs des communes
	Valeur comprise entre les 60 ^{ème} et 80 ^{ème} centiles des valeurs des communes
	Valeur comprise entre les 80 ^{ème} et 95 ^{ème} centiles des valeurs des communes
	Valeur supérieure au 95 ^{ème} centile des valeurs des communes

Définition des centiles

Les centiles divisent en 100 parties égales la suite des valeurs calculées au niveau des différentes communes et rangées par ordre croissant: 5% des communes ont une valeur inférieure au 5^{ème} centile, 20% inférieure au 20^{ème} centile, etc. Par exemple, si nous regardons la distribution des valeurs moyennes des revenus imposables des 2'740 communes existant au 01.01.2006 (voir le graphique ci-après), nous observons que 5% des communes présentent un revenu imposable moyen inférieur à 43'000 francs, 20% un revenu imposable moyen inférieur à 51'000 francs, 40% un revenu imposable moyen inférieur à 57'000 francs, 60% un revenu imposable moyen inférieur à 62'000 francs, 80% un revenu imposable moyen inférieur à 70'000 francs, 95% un revenu imposable moyen inférieur à 96'000 francs (valeurs arrondies au millier de francs). Les 5^{ème}, 20^{ème}, 40^{ème}, 60^{ème}, 80^{ème} et 95^{ème} centiles se situent dans ce cas à respectivement 43'000, 51'000, 57'000, 62'000, 70'000 et 96'000 francs.



Graphique: distribution des revenus imposables moyens, sans les 5% plus grandes valeurs

Cinq couleurs au maximum sont utilisées pour montrer l'évolution des valeurs de 2006 par rapport à 2003. Les couleurs font ressortir les lieux

- o dont la moyenne des valeurs:

	n'a pas augmenté en termes nominaux (augmentation négative ou nulle)
	a augmenté en termes nominaux mais pas en termes réels (augmentation moins forte que celle du coût de la vie, évaluée à 1.09% par an (*))
	a augmenté en termes réels mais moins que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté plus fortement que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes mais moins que le 95 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté plus fortement que le 95 ^{ème} centile des taux de croissance des communes

- o dont la médiane des valeurs:

	n'a pas augmenté en termes nominaux (augmentation négative ou nulle)
	a augmenté en termes nominaux mais moins que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté plus fortement que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes mais pas en termes réels (augmentation moins forte que celle du coût de la vie, évaluée à 1.09% par an (*))
	a augmenté en termes réels mais moins que le 95 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté plus fortement que le 95 ^{ème} centile des taux de croissance des communes

(*): ce pourcentage correspond à l'augmentation annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation entre juin 2003 et juin 2006 (source: Office fédéral de la statistique).

- o dont l'inégalité des valeurs (coefficient de Gini):

	a diminué d'au moins 0.05
	a diminué d'un montant entre 0.05 et 0.01
	est resté quasi inchangé (variation entre -0.01 et +0.01)
	a augmenté d'un montant entre 0.01 et 0.05
	a augmenté de plus de 0.05

- o dont le nombre de contribuables:

	a diminué et même plus que le 5 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a diminué mais moins que le 5 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté mais moins que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes
	a augmenté plus fortement que le 50 ^{ème} centile des taux de croissance des communes mais moins que le 95 ^{ème} centile
	a augmenté plus fortement que le 95 ^{ème} centile des taux de croissance des communes